



République Française  
Département de la Marne  
Mairie Tours-sur-Marne

**ARRÊTÉ N°A2026\_010**

**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE  
CIRCULATION RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DU CHATEAU**

**Le Maire de la Commune de Tours Sur Marne**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,  
**Vu** la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, notamment son article 25,  
**Vu** le Code de la Route, article R 44, R 225 et R 225.1,  
**Vu** le Code de la Voirie Routière,  
**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,  
**Vu** la demande de l'entreprise id Verde du 09/02/2026,  
Considérant que les travaux sont nécessaires au cimetière de l'Eglise, rue de l'Eglise,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le 10 février 2026 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement sera interdit à tous les véhicules.

- sur la place de l'Eglise
- sur le parking place de l'Eglise
- rue du château

**Article 2 :** Pour assurer les travaux en demi chaussée, une déviation sera mise en place par la RUE DU CHATEAU.

Le cheminement des piétons sera dévié par des panneaux.  
L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

**Article 3 :** Toutes les mesures de signalisation et de sécurité seront prises et matérialisées par ID VERDE.

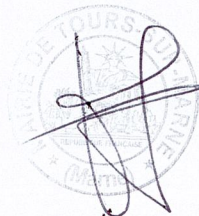
**Article 4 :** Les contraventions éventuelles seront constatées par toute autorité de la Force Publique.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise ID VERDE
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'AY,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Tours-sur-Marne,
- Archives,
- CIP Ouest.

Le Maire, certifie le caractère exécutoire sous sa responsabilité de cet acte.

Fait à TOURS-SUR-MARNE, le 09/02/2026  
Le Maire,  
JM GODRON





République Française  
Département de la Marne  
Mairie Tours-sur-Marne